



DES SOURCES À SAISIR TEMPORALITÉS ET USAGES DE SOURCES À LA MARGE

Travaux issus de la journée d'étude des jeunes chercheurs ENC-EPHE organisée en ligne, le 23 juin 2021.

Études réunies par Camille Napolitano et
Loïc Pierrot.

École nationale des chartes

Date de mise en ligne : décembre 2024.

*Contenu mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons : attribution, pas d'utilisation
commerciale, pas de modification.*

Saisir l'oralité et la gestualité dans la documentation féodo- vassalique tardo-médiévale

par FLORENTIN BRIFFAZ ◆

Saisir l'oralité et la gestualité dans la documentation féodo-vassalique tardo-médiévale

FLORENTIN BRIFFAZ ♦

La recherche de traces orales, sonores, visuelles n'est pas une opération facile. Elle peut cependant permettre de se saisir de sources qui, *a priori*, pourraient paraître anodines. La question de l'oralité constitue assurément un champ d'étude en plein renouvellement et offre une perspective d'analyse permettant de mieux rendre compte de l'épaisseur de certains matériaux historiques comme la documentation féodo-vassalique. À partir d'un corpus constitué de cartulaires et d'actes d'hommages établis pour le sire de Thoire-Villars et le duc de Savoie aux *xiv^e-xv^e* siècles, la présente contribution vise à repérer les marques d'oralité et de gestualité qui émaillent cette documentation sérielle et à en comprendre les ressorts¹. Leur étude s'avère nécessaire car elle révèle l'importance de rituels dans une société dont le goût pour l'oralité et les gestes a été mis en évidence en particulier par les recherches de Jean-Claude Schmitt.

Saisir ces sources protéiformes, c'est procéder à une opération double. D'abord, la saisie passe par le repérage de ces formes d'oralité et de gestualité dans une documentation qui est bien trop souvent considérée comme un simple réservoir biographique. Elle permet de montrer au contraire toute l'épaisseur de ce matériau, empreint de narrativité. Ensuite, saisir ces marques, c'est étudier le processus de transcription de la cérémonie de l'hommage, suivant un rythme de formulaire qui oscille entre figement et variations. Cette acclimatation à l'écrit révèle la complexité et la globalité de la culture médiévale en montrant que l'oralité imprègne largement la scripturalité. Elle continue d'irriguer des relations féodo-vassaliques encore centrales et ritualisées au bas Moyen Âge, alors même que l'historiographie évoque plutôt l'« âge féodal » comme âge d'or de ces relations d'homme à homme. C'est le cas dans un État princier de la fin du Moyen Âge comme la Savoie.

1 Qu'il me soit permis ici de remercier le professeur Jean-Louis Gaulin pour sa relecture attentive et ses remarques.

I. Les recueils d'hommages, un millefeuille de sources à saisir par le prisme de l'oralité et de la gestualité

1. *Cartulaires et hommages en contexte savoyard*

Au sein de la constellation de documents éclairant les relations féodo-vassaliques, les recueils d'hommages occupent une place toute particulière. Le terme de « recueils d'hommages » est volontairement large afin d'englober deux types principaux de sources qui seront étudiées : les cartulaires à proprement parler, émanant des sires de Thoire-Villars et des comtes de Savoie, et les protocoles des notaires du comte de Savoie, qui renferment de nombreux hommages au prince, suivant une logique sérielle. De plus, le terme d'« hommage » est entendu dans son acception originelle et restreinte à la société aristocratique et à la féodalité *stricto sensu*, même si, notamment en Savoie, ce terme connaît une certaine plasticité.

Le genre du cartulaire a fait l'objet de travaux récents sur son processus de confection et sur le discours du pouvoir qu'il véhicule, en particulier dans la construction de l'espace de domination². Pour caractériser le cartulaire, on reprendra la définition suivante : « toute transcription organisée (sélective ou exhaustive) de documents diplomatiques, réalisée par le détenteur de ceux-ci ou pour son compte, afin d'en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation »³. Or, dans cette entreprise, les actes choisis pour être copiés peuvent être variés. S'il peut s'agir d'achats ou d'échanges territoriaux, la prestation de l'hommage comme reconnaissance d'un nouveau seigneur

² Voir notamment Paul Bertrand et Xavier Hélyar, « Constructions de l'espace dans les cartulaires », dans *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. Actes du congrès de la SHMESP*, Paris, 2006, p. 193-207. On renverra aux actes de la rencontre fondatrice sur les cartulaires : *Les cartulaires : actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991)*, éd. Olivier Guyotjeannin, Michel Parisse et Laurent Morelle, Genève-Paris, 1993. Voir également *Les cartulaires méridionaux*, éd. Daniel Le Blévec, Paris, 2006.

³ Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale*, rééd. Turnhout, 2006, p. 277.

ou renouvellement du lien vassalique est un élément central dans la mémoire des cartulaires.

Dans la documentation princière savoyarde, dominée il est vrai par la luxuriante comptabilité domaniale⁴, on trouve plusieurs cartulaires qui ont été élaborés à la demande des comtes puis ducs de Savoie. Dans sa thèse sur les relations entre la maison de Savoie et la noblesse vaudoise, Bernard Andenmatten a pu ainsi étudier sept cartulaires, confectionnés par les comtes de Savoie ou par la branche cadette des barons de Vaud entre 1260 et 1345⁵. Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui que l'on appelle le « cartulaire de Savoie », conservé à la BNF (lat. 10129), est assez symptomatique de cette logique scripturaire. Couvrant quelque 173 folios, il a été réalisé vers 1314-1315 pour le comte Amédée V de Savoie par maître Guillaume de Rochefort⁶. En pleine guerre opposant le Dauphiné et la Savoie, les auteurs de ce cartulaire ont choisi certes de conserver plusieurs actes et traités de paix. Les prestations d'hommage, accompagnées de gestes, y occupent néanmoins une place significative.

Il convient d'ajouter à ce corpus une jolie série de cartulaires établis spécifiquement par les sires de Thoire-Villars et parfois compilés, recopiés par la maison de Savoie. On peut estimer leur nombre à une dizaine, conservée actuellement principalement aux archives de la Côte-d'Or⁷. Les Thoire-Villars, vassaux de la maison de Savoie pour l'essentiel de leurs terres à partir de 1355, ont en effet procédé à la collecte d'hommages de leurs propres vassaux nobles. La logique est bien celle de mise en série des engagements personnels. Il s'agit d'une véritable vue d'ensemble des fidélités pour contrôler l'espace et les dépendants. Le rituel féodo-vassalique est alors puissamment codifié et transcrit consciencieusement par écrit. Ces cartulaires ont

4 Pour une approche synoptique, voir Bernard Andenmatten et Guido Castelnuovo, « Produzione e conservazione documentarie nel principato sabauda, XIII-XV secolo », dans *Bullettino dell'Istituto italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 110, 2008, p. 279-348.

5 Bernard Andenmatten, *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII-XIV^e s.). Supériorité féodale et autorité princière*, Lausanne, 2005, p. 130-137, p. 168-169, p. 191 et p. 229-240.

6 *Ibid.*, p. 168-169.

7 Archives départementales de la Côte-d'Or (ci-après ADCO), en particulier B 10454-10461, en cours d'étude dans le cadre de notre travail doctoral.

pu être transmis et conservés par la maison de Savoie qui en a même fait copier certains, en tant que successeur en 1402-1423, afin de garder la mémoire de ses droits.

Pour terminer ce panorama archivistique, il faut dire un mot des protocoles des notaires de Savoie. Il s'agit véritablement d'une source à saisir, en particulier pour mieux appréhender le poids de l'oralité et de la gestualité. Voilà une série archivistique qui remonte aux années 1300 pour les éléments les plus anciens, et qui est conservée aux archives d'État de Turin, selon une bipartition moderne entre protocoles comtaux et protocoles ducaux⁸. Précisément, le fonds couvre plus de 300 protocoles établis par les notaires-secrétaires attachés au service des comtes puis ducs de Savoie. Ce sont des minutes élaborées par ces notaires et qui ont trait à divers actes relatifs à la maison de Savoie, copiés et rassemblés dans des registres de parchemin puis de papier. On y trouve des reconnaissances, des traités divers, des contrats de mariage. En outre, de nombreux protocoles conservent en série des hommages, à la façon même de certaines grandes tournées d'hommages où le prince, pour son avènement, recueille les hommages et serments de ses vassaux. Guido Castelnuovo a pu ainsi le montrer avec force pour le protocole caméral 173 avec les débuts du principat d'Édouard de Savoie en 1323⁹. Or, le récit de ces hommages au prince est empreint d'oralité et de gestualité.

2. Oralité, gestualité et narrativité dans la documentation féodo-vassalique

Pour les actes de la pratique, la recherche actuelle met l'accent sur la « narrativité », notamment au sein de la comptabilité. Patrice Beck a une formule très parlante : les documents comptables « servent

8 Archivio di Stato di Torino (ci-après AST), Sezione Corte, Protocolli dei notai camerali (serie nera) e ducali (serie rossa).

9 Guido Castelnuovo, « Les protocoles des comtes de Savoie. Moyens et enjeux du pouvoir princier sur l'écrit (première moitié du XIV^e siècle) » dans *Enquête en questions. De la réalité à la « vérité » dans les modes de gouvernement (Moyen Âge-Temps modernes)*, éd. Anne Mailloux et Laure Verdon, Paris, 2014, p. 185-193, spécialement p. 188.

au moins autant à conter, ou raconter, qu'à compter »¹⁰. Le concept de narrativité, acclimaté à l'histoire médiévale, vise ainsi à montrer toute la part de récit et de dynamisme inhérents à ces sources qui sont loin d'être un simple réceptacle immobile d'informations couchées par écrit.

Or, les recueils d'hommages ont eux aussi cette grande part de narrativité ; de façon très vivante, le récit des cérémonies ou des rituels convoque largement le champ des gestes et de l'oralité. Prenons le cas du cartulaire B 10458 (cartulaire 16-bis) conservé aux archives départementales de la Côte-d'Or. Ce cartulaire, fort de 292 feuillets numérotés comme tels renfermant quasiment exclusivement des hommages, est un cartulaire au carré. Il a été élaboré vers 1423-1425 dans l'entourage de l'official de Chambéry pour le duc de Savoie Amédée VIII et s'avère un cartulaire *vidimus*¹¹, autrement dit une copie d'un cartulaire d'hommages du sire de Thoire-Villars, écrit par Martin Vincent à partir de 1373, date de début de prestation de certains hommages.

La narrativité du cartulaire est repérable, à vrai dire, dès le préambule originel, copié, qui constitue un morceau de bravoure :

In nomine Domini amen. Anno a nativitate et eiusdem Domini currente millesimo trescentesimo septuagesimo tertio, die secunda mensis maii, indicione undecima, pontificatus santissimi in Christo patris et domini nostri domini Gregorii, divina providencia, pape XI^{im} ; anno [eodem], domino serenissimo principe, domino Karolo quarto, divina favente clementia, Romanorum imperatore, semper augusto et Boemie rege regnante, Imperii eiusdem anno XIX^o ; illustrissimo domino et rege ~~francie~~ Francie Karolo, filio Johannis regis, condam ; domino Amedeo, comite Sabaudie ; Karolo de Alenconio, Dei gracia, archiepiscopo lugdunense ; domino Humberto, domino de Thoire et de Vilars, regnante cum domina Maria de Gebenna, eius consorte. Istis temporibus erat officialis lugdunensis, Martinus de Ulmo, licenciatus in legibus, sacrista sancti Nicetii, officialis lugdunensis ; iudex terre de Vilars, Henricus de Bouenco, legum doctor, ~~ju~~ iudex etc. Item, istis temporibus, per universum

¹⁰ Patrice Beck, « Le vocabulaire et la rhétorique des comptabilités médiévales. Modèles, innovations, formalisations. Propos d'orientation générale », dans *Comptabilités*, t. 4, 2012, en ligne : <http://journals.openedition.org/comptabilites/840> (consulté le 1^{er} mai 2019).

¹¹ *Vidimus* par l'official de Chambéry, Jean d'Entremont, daté du vendredi 22 juin 1425 (ADCO, B 10458, fol. 292), accompagné de sa signature.

orbem erant omnia vitualia ad bonum forum valde tamen pauca copia pecunie. Isto tempore et anno precedente fuit comes Sabaudie vicarius ecclesie et guerram fecit contra Milanenses ; tamen non obtinuit sed vastavit grandas summas aureas et plures nobiles. Item, istis temporibus, rex Francie expellit omnem potestatem Anglicorum a toto regno Francie et recuperavit totam Vasquoniam, equitante capitano pro rege Francie quodam valente milite de Britania vocato Bertrando de Claquin. Istis temporibus, domina Aleysia de Villariis, soror dicti domini, duxit in maritum dominum Sancte Crucis et anno precedenti, domina Helinors de Villars, eorum soror, duxit dominum de Ruppe in unionem. Anno precedente, XVIII^a die, mensis augusti, obiit dominus H. de Thoire et de Villars, pater dicti domini moderni qui multis temporibus regnavit et valde bene in regimine suo et totius terre sue se habuit viam eius per Dei grauciam [*sic*]. In pace requiescat, amen¹².

Pour dater le cartulaire ou plutôt l'entreprise de collecte d'hommages débutée en 1373, le scribe narre les hauts faits de l'actualité de l'année, les dates de pontificat, de règne et même du principat de son seigneur commanditaire, le sire de Thoire-Villars. Ces repères chronologiques s'inscrivent dans une tradition annalistique. Or, dans un latin empreint de vernaculaire, la mise en avant de la campagne menée par Du Guesclin contre les Anglais donne une véritable amplitude au texte. Sorte de geste, elle est révélatrice de la culture chevaleresque qui émaille ce type de documentation et constitue l'horizon de son commanditaire. Le choix des mots, le rythme du récit traduisent des gestes vigoureux, énergiques. Il y a là une véritable mise en scène qui n'est pas sans évoquer les grandes chroniques de Froissart, mais qui est aussi un appel à l'imagination, destiné à mettre une image voire des sons sur le récit du cartulaire. On le voit donc, la narrativité des recueils d'hommages est une affaire sérieuse en ce qu'elle donne un aperçu de la culture chevaleresque et des référents convoqués pour être mis en mémoire documentaire.

L'oralité et la gestualité irriguent la documentation féodovassalique en étant associées à des rituels. Mais derrière la documentation, c'est l'aspect concret, visible, matériel qu'il convient de saisir ; par exemple, la remise d'un bâton ou d'un livre comme investiture venant confirmer l'hommage. Voyons le cas du chevalier

¹² Pour une meilleure lisibilité, les abréviations ont été développées et l'usage des majuscules et de la ponctuation a été modernisé.

Girin de Saint-Symphorien, qui se reconnaît le 26 juin 1343 homme lige, fidèle et vassal du tout nouveau comte de Savoie, Amédée VI¹³. Amédée l'investit de ses biens reconnus en fief par la remise d'un bâton : *traditione cuiusdam baculi manuali in signum*. Le texte est en somme très visuel et représentatif du foisonnement de gestes qui caractérise cette documentation féodo-vassalique. L'aspect tactile est très important également ; on le voit lors du rite de *l'immixtio manuum* (le vassal met ses mains dans celles du seigneur, lors de la reconnaissance) qui apparaît dans l'immense majorité des cas d'hommages étudiés. C'est un rite de passage obligé. Et la focalisation du texte sur « la main », sur les transferts de pouvoir en quelque sorte, matérialise cette importance du geste, du contact. Ces gestes sont couplés à une parole, parole d'autant plus forte et performative qu'elle est scellée du sceau du serment sur les Évangiles dans de nombreux cas.

Le choix des verbes ou des expressions est loin d'être anodin. L'expression *corporaliter* est à cet égard symptomatique et renforce cette visibilité et cette mise en scène de la prestation de l'hommage. Ainsi, en 1294, lorsque Béatrix de Faucigny reprend certains biens en fief de son cousin, le comte Amédée V de Savoie, les termes choisis par elle-même pour rendre compte à ses sujets de la situation sont éloquentes : elle a fait le geste de se « dévêtir » de ses biens afin d'en « vêtir » Amédée¹⁴. Ce discours n'est pas sans rappeler étymologiquement un changement d'habit.

3. Une documentation sérielle à interroger à nouveaux frais : quels enjeux méthodologiques et historiographiques ?

Les recueils d'hommages constituent une source complexe à saisir en raison de la sérialité qui les caractérise. Les hommages sont collectés à la chaîne et retravaillés ou non suivant une forme de liste. Il en est ainsi du protocole 25 de Jean Reynaud, notaire originaire du Bourget au service du comte de Savoie¹⁵. Tout au long des

¹³ AST, Protocolli dei notai ducali, 25, fol. 1-1v.

¹⁴ BNF, lat. 10129, fol. 37v : « Et de predictis omnibus et singulis nos devestimus et dictum dominum comitem presentem et recipientem investimus et in possessionem ponimus de eisdem. »

¹⁵ AST, Protocolli dei notai ducali, 25.

24 folios s'égrènent 91 hommages portant sur une période allant du 26 juin 1343 au 28 mai 1345 et classés par bailliage.

Loin d'être une matière neutre, les recueils ne doivent pas être considérés comme un simple réservoir d'informations, notamment biographiques, afin de connaître le tissu féodal, par exemple, ou encore l'imbrication des réseaux de dépendance. Le renouvellement historiographique des dernières décennies a permis d'étudier cette documentation au prisme de la scripturalité, de la matérialité de la documentation. Sur la question de la culture écrite des liens féodaux, on se bornera à citer le livre collectif dirigé par Jean-François Nieus¹⁶. Les recueils d'hommages ont pu ainsi être étudiés pour la principauté armagnacque par Emmanuel Johans¹⁷.

D'un point de vue général toutefois, l'oralité et la gestualité ont été assez peu prises en compte en tant que telles et dans leur interaction avec l'écrit. On songe certes, bien évidemment, aux travaux incontournables de Jacques Le Goff sur le geste. Le grand historien a été l'initiateur d'une approche symbolique du rituel féodo-vassalique dans un article pionnier¹⁸ tout en proposant une mise en perspective systémique et diachronique de celui-ci. Dans cette littérature précise qui capte l'oralité de la cérémonie, le geste est l'une des actions clefs du récit ; en cela, il révèle l'horizon d'attente plus général des mentalités médiévales¹⁹.

¹⁶ *Le vassal, le fief et l'écrit. Pratiques d'écriture et enjeux documentaires dans le champ de la féodalité (XI^e-XV^e s.)*, éd. Jean-François Nieus, Turnhout, 2005.

¹⁷ Emmanuel Johans, « Hommages et reconnaissances du Rouergue et des Cévennes au XIV^e siècle : la féodalité au service de l'État » dans *Le vassal, le fief et l'écrit...*, p. 123-156. Voir également id., « Les Armagnacs et leurs nobles au début du XV^e siècle » dans *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XV^e siècle*, éd. Marco Gentile et Pierre Savy, Paris/Rome, 2009, p. 375-386.

¹⁸ Jacques Le Goff, « Le rituel symbolique de la vassalité », dans *Simboli e simbologia nell'alto medioevo*, Spolète, 1976, p. 679-788. Ce texte a été republié dans un recueil d'articles : id., *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, 1977, p. 349-420. Pour l'espace savoyard, on se référera dorénavant à l'étude toute récente et novatrice de Bernard Andenmatten, « L'hommage vassalique dans l'État princier savoyard du bas Moyen Âge. Geste de soumission et impératif bureaucratique », dans *Les gestes à la cour*, éd. Agostino Paravicini Bagliani, Thalia Brero, Eva Pibiri et Bruno Laurioux, Florence, 2022, p. 3-33.

¹⁹ Jacques Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, rééd. Paris, 2008, p. 329.

Cependant, un tel intérêt pour ce champ de recherches — qui se rattache d'ailleurs pleinement à l'approche d'« anthropologie historique » —, s'il se révèle finalement précurseur, reste en même temps peu suivi. On citera les travaux de Jean-Claude Schmitt avec sa somme intitulée *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*²⁰. Cependant, l'hommage féodal est quasiment absent de son champ de réflexion car « peu influencé par les représentations symboliques des clercs »²¹, à l'inverse d'un rite de passage comme l'adoubement pour la chevalerie, façonnée par l'Église et son discours englobant. Or, Jean-Claude Schmitt s'intéresse quasi essentiellement aux gestes suivant les pratiques et les constructions discursives religieuses et cléricales du Moyen Âge.

Du côté cette fois de l'oralité, sur la période de l'imprimerie, on renverra aux travaux de Françoise Waquet, notamment sur la place centrale de l'oralité dans les pratiques savantes²². Le thème du congrès 2019 de la SHMESP, « La voix au Moyen Âge » marque aussi un tournant épistémologique²³. À la croisée de ces approches, l'étude de la documentation féodo-vassalique montre bien la prégnance des gestes et des paroles au Moyen Âge ; celle-ci transparait derrière la trace écrite et rend compte d'une culture globale visuelle et scripturaire.

²⁰ Jean-Claude Schmitt, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1990.

²¹ *Ibid.*, p. 209.

²² Françoise Waquet, *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (xvi^e-xx^e siècle)*, Paris, 2003.

²³ *La voix au Moyen Âge. Actes du 50^e congrès de la SHMESP (Francfort, 30 mai-2 juin 2019)*, Paris, 2020. Citons également un numéro de la revue *Médiévales* consacré à ce thème à partir de la documentation laïque : *Voix laïques (xi^e-xiii^e siècle)*, éd. Eléonore Andrieu, *Médiévales*, 81, 2021, en ligne : <https://doi.org/10.4000/medievales.11832>.

II. Rituels, trace écrite et culture visuelle : pour une approche systémique de la documentation féodo-vassalique

1. Rituels féodo-vassaliques et rhétorique du formulaire

Pour saisir ces sources, il faut rendre compte de l'aspect ritualisé et de la rhétorique de formulaire, entre figement et souplesse. L'hommage, au sens vassalique du terme, se compose d'un ensemble de rituels consigné dans les recueils constitués pour l'autorité seigneuriale. Les travaux anciens et fondamentaux de François Ganshof ont permis de retracer le canevas de ce système codifié²⁴. Les éléments qu'il distingue se retrouvent dans la documentation féodale savoyarde consultée. Arrêtons-nous un instant sur le cas de l'hommage prêté par Girin de Saint-Symphorien le 26 juin 1343 dans l'abbatiale d'Hautecombe et consigné dans le protocole 25 de Jean Reynaud²⁵.

Le contrat vassalique est constitué d'abord par l'hommage au sens strict, qui se compose de deux éléments : premièrement, l'*immixtio manuum* (le vassal met ses mains jointes dans celles du seigneur) et la déclaration de volonté. L'*immixtio manuum* est la partie la plus importante ; il s'agit, selon les mots de Ganshof, d'un « rite d'auto-tradition » en ce que le vassal se place sous l'autorité et la possession du seigneur²⁶. On voit toute la dimension tactile qui imprègne le rituel féodo-vassalique. L'hommage *stricto sensu* est suivi d'un deuxième acte, à savoir le serment de fidélité. Là encore, la parole, surtout si elle s'insère dans un cadre sacralisé (serment sur les Évangiles ici) occupe une place incontournable au Moyen Âge. Cet engagement est plus ou moins précis (aide et conseil du vassal, appel à ne pas œuvrer contre le seigneur) ; en l'espèce, Girin de Saint-Symphorien jure de « servir » son seigneur contre toute personne et en toute ligesse. Puis le troisième acte et non des moindres, l'*osculum*, autrement dit le

²⁴ François L. Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, rééd. Paris, 2015.

²⁵ « Super homagio domini Girini de Sancto Symphriano, militis », AST, Protocolli dei notai ducali, 25, fol. 1-1v.

²⁶ F. L. Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité...*, p. 128. Le commentaire de Ganshof a souvent été cité par les historiens postérieurs : voir entre autres Cédric Mottier, *Les intérêts domaniaux de la Maison de Savoie dans les anciens Pays de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, 2004, p. 121.

baiser de fidélité, vient en quelque sorte sceller le contrat. Enfin, l'hommage précède généralement l'investiture à proprement parler qui passe par la remise d'un objet fort d'une charge symbolique (fêtu de paille, couteau, bâton notamment). Dans le cas de Girin de Saint-Symphorien, à l'inverse, l'investiture est référencée avant l'hommage, latitude de la minute oblige.

Par ailleurs, la mise en série de ces hommages laisse place à un processus de mise en formulaire. Il suffit d'éplucher le cartulaire précité du sire de Thoire-Villars B 10458, copié pour le duc de Savoie, pour en avoir une idée. Les mêmes formules ou presque reviennent pour rendre compte des rituels, dont la transcription est parfois allégée, avec l'expression suivante pour éviter la redite : « *ut moris est* » (« comme il est de coutume »). En effet, les travaux d'Estelle Ingrand-Varenne et les programmes pluridisciplinaires de recherche sur la formule au Moyen Âge l'ont montré avec force : la formule se caractérise par un aller-retour permanent entre répétition et innovation, entre figement et souplesse pour reprendre l'analyse langagière²⁷.

Prenons l'exemple du baiser de fidélité qui vient en scellement de l'hommage vassalique, comme d'ailleurs le baiser de paix à la conclusion d'un traité enterrant les hostilités. Ganshof semble nuancer son importance, à l'inverse de l'*immixtio manuum* ou du serment. Dans la documentation tardo-médiévale savoyarde, nous le voyons pourtant sourdre quasiment à tout moment au cœur du rituel féodo-vassalique. Il apparaît bel et bien comme une marque de validation de l'acte d'hommage et du lien personnel entre le vassal et le seigneur.

Nous souscrivons pleinement à la remarque de Bernard Andenmatten quand, infirmant les propos de Le Goff, il évoque une pratique non genrée du baiser²⁸. Le baiser est pratiqué même lorsqu'il s'agit d'une femme vassale. Pour ne prendre qu'un exemple, Huguette de la Vernouse, damoiselle de son état, prête hommage au sire de Thoire-Villars à Villars le 15 juin 1373 par les gestes rituels et spécialement par le « baiser de bouche » (« *oris osculo* »)²⁹. Certes, on

²⁷ Estelle Ingrand-Varenne, *Langues de bois, de pierre et de verre. Latin et français dans les inscriptions médiévales*, Paris, 2018, p. 148.

²⁸ B. Andenmatten, *La Maison de Savoie...*, p. 266. Contra J. Le Goff, « Le rituel symbolique... » dans *Pour un autre Moyen Âge...*, p. 357 et p. 381-382.

²⁹ ADCO, B 10458, fol. 12.

pourrait estimer que c'est le reflet du formulaire qui nivelle les spécificités personnelles. Il n'en est pourtant rien. Il y a là des adaptations langagières. Ainsi, la même Huguette ne se reconnaît pas homme mais « femme lige » du seigneur : « Hugueta de Vernousa, domicella, confitetur pro et suis esse bona mulier et ligia dicti domini de Villars et suorum, ante omnes alios dominos et personas qui possint vivere et mori. »

2. *Coucher par écrit le récit d'une cérémonie :
un travail de compilation révélateur de la culture globale
de l'écrit et de l'oral au Moyen Âge*

On le voit donc, les recueils d'hommages constituent une compilation travaillée de cérémonies d'hommages mises en série. Les rituels, faits de gestes et de paroles, loin d'être passés sous silence, sont au contraire bel et bien consignés et transmis par l'écrit suivant un processus d'acclimatation. Dès la période romane, l'oralité et la gestualité irriguent le champ de la littérature féodo-vassalique, comme le montrent les travaux de Michel Zimmermann pour la Catalogne et d'Hélène Débax pour le Languedoc³⁰. Au sein d'un impressionnant corpus d'actes féodaux, Hélène Débax étudie en particulier les serments de fidélité, actes cruciaux en ce qu'ils viennent clore le cérémonial féodo-vassalique. Dans le riche cartulaire laïque des Trencavel élaboré vers 1186-1188, elle dénombre quelque 101 serments pour le seul XI^e siècle³¹, preuve de la précocité du phénomène de captation (partielle) de l'oralité et de la gestualité par l'écrit, suivant une bonne dose de sérialité et de formulaires. Ces serments, centrés sur la notion quasiment sacralisée de fidélité,

³⁰ Michel Zimmermann, *Écrire et lire en Catalogne (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid, 2003 ; id., *Naissance de la Catalogne (VIII^e-XII^e siècle)*, Limoges, 2019, spécialement p. 429-497. Pour les travaux d'Hélène Débax, voir entre autres *La féodalité languedocienne XI^e-XII^e siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse, 2003, spécialement p. 131-141 ; ead., « "Une féodalité qui sent l'encre". Typologie des actes féodaux dans le Languedoc des XI^e-XII^e siècles », dans *Le vassal, le fief et l'écrit...*, p. 35-70 ; ead., « Le serrement des mains. Éléments pour une analyse du rituel des serments féodaux en Languedoc et en Provence (XI^e-XII^e siècles) », dans *Le Moyen Âge*, t. CXIII, 2007, p. 9-23 ou encore ead., « La voix des vassaux (Languedoc, XI^e-XII^e siècles) », dans *Voix laïques...*, p. 113-126.

³¹ H. Débax, « La voix des vassaux... », p. 116.

sont pléthore en Catalogne et apparaissent dans la deuxième décennie du xi^e siècle. Michel Zimmermann en recense un peu moins de 200 pour le seul règne de Ramon Berenguer I^{er}, comte de Barcelone (1035-1076)³². Plus encore, l'inscription de l'oralité dans ces mêmes serments est accentuée par la transcription de formules et d'expressions venues tout droit du vernaculaire, langue parlée et non savante par excellence³³.

Cette perméabilité de la littérature féodale n'est pas étonnante dans la mesure où le rituel féodo-vassalique lui-même, imprégné des pratiques juridiques, est loin de constituer un isolat. L'investiture féodale comporte des analogies avec diverses cérémonies coutumières comme les saisines sanctionnant une mise en possession. Cet écho entre supports, cette alliance entre écrit et oral montrent bien la globalité de la culture médiévale. La chose, démontrée pour le corpus épigraphique, est encore plus évidente pour la documentation féodo-vassalique, avec un accent mis sur la gestualité et l'oralité.

Lors de l'investiture, on dit souvent que c'est un couteau, un coutelas ou un bâton qui est remis au vassal. Or, l'étude du protocole 12 de Jean Reynaud révèle une autre version de ce rite. Dans les hommages recueillis par le notaire savoyard entre 1323 et 1342, on trouve plusieurs fois la mention de la remise d'un petit livre contenant les saintes écritures. Le texte le précise sans détour, comme lors de l'hommage que prête Guionet Orsel, damoiseau, au comte Édouard de Savoie le 8 novembre 1323 au château de Voiron³⁴. Cette pratique n'est pas anodine. Elle apparaît comme une mise en abyme du savoir écrit ou de la culture écrite au cours de la cérémonie, au milieu des gestes et des paroles du rituel. En cela, l'exemple montre la centralité du savoir écrit dans la littérature féodale et les passerelles qui existent entre oral et écrit.

3. *La mémoire des gestes et de la parole ou la persistance de liens d'homme à homme dans l'État princier tardo-médiéval*

Le fait que ces hommages soient prêtés, collectés, compilés, copiés même tardivement, au cœur des xiv^e et surtout xv^e siècles, atteste

³² M. Zimmermann, *Naissance de la Catalogne...*, p. 432.

³³ *Ibid.*, p. 440-441.

³⁴ AST, Protocolli dei notai ducali, 12, fol. 1-1v.

leur importance dans les référents culturels et les schémas de domination politique de la Savoie princière tardo-médiévale. Bernard Andenmatten a pu le montrer en travaillant sur la partie vaudoise du dossier³⁵ ; l'hommage vassalique continue de structurer le paysage documentaire de la fin du Moyen Âge et la féodalité demeure un levier pour le renforcement et la permanence des liens de sujétion de la noblesse au prince. C'est ce qui apparaît à la vue des nombreux protocoles d'hommages. Le prince met justement à son profit les liens féodo-vassaliques ; c'est ce qu'observe par exemple Emmanuel Johans chez les Armagnacs au xiv^e siècle, en infirmant la thèse d'une « dégénérescence de la féodalité » au vu de la luxuriante série de registres d'hommages³⁶.

In fine, on touche là à la caractéristique de l'État princier, établi le plus souvent dans des territoires aux traditions politiques parfois structurellement dissemblables. Les liens d'homme à homme constituent un repère essentiel. Leur contrôle ou leur réinitialisation lors des tournées ou collectes d'hommages, gardées en mémoire dans les cartulaires et protocoles, sont primordiaux pour le gouvernement d'un État princier qui repose avant tout sur la personnalisation du pouvoir et la dynasticisation de l'autorité éminente. Le dossier des hommages prêtés au sire de Thoire-Villars, récupérés ensuite par le comte puis duc de Savoie, témoigne de ce travail crucial de compilation des liens d'hommes à homme. Garder en mémoire la liste de nobles dépendants de cette ancienne seigneurie agrégée à l'État savoyard prend alors tout son sens.

III. Conclusion

L'analyse détaillée d'un corpus de recueils d'hommages pour les comtes puis ducs de Savoie et les sires de Thoire-Villars montre que

³⁵ Au vu de l'obsession archivistique des ducs de Savoie au xv^e siècle à garder la mémoire des liens féodaux, mais aussi de la faculté à utiliser ces cérémonies de soumission vassalique comme un outil de domestication de la noblesse contestataire, Bernard Andenmatten en vient à parler d'une véritable « féodalité bureaucratique et autoritaire » (B. Andenmatten, « L'hommage vassalique... », p. 20).

³⁶ E. Johans, « Hommages et reconnaissances... », p. 154.

l'oralité et la gestualité émaillent la documentation féodo-vassalique. Cette donnée très concrète permet de « se saisir » autrement d'une source aux nombreuses aspérités. La dimension de formulaire et de sérialité est notamment très présente et participe de la mise par écrit de rituels de l'hommage essentiels dans les rapports entre le prince et ses vassaux. Ce faisant, la transcription soignée de ces éléments vise à conserver la mémoire de ces gestes et de ces paroles performatives. On comprend alors combien l'opposition entre cultures orale et écrite ne tient plus tant les deux sont intrinsèquement liées. Les recueils d'hommages sont symptomatiques des manières d'écrire le pouvoir. Le souvenir des liens personnels de dépendance demeure tout aussi vif dans le cadre d'un État princier tardo-médiéval comme la Savoie, reposant largement sur la personnalisation du pouvoir et la mémoire documentaire des liens de sujétion et de fidélité vassaliques.

FLORENTIN BRIFFAZ

Doctorant en histoire du Moyen Âge,
université Lumière-Lyon 2 (CIHAM, UMR 5648)